

Contrat 4500047418

Rapport de mission en Côte d'Ivoire (Grand-Bassam) du 20 au 27 août 2008.

Par Serge SANTELLI, architecte, AEPAUMED.

La mission s'inscrivait dans le cadre de l'appui technique de l'UNESCO, financé par les fonds de la Convention France-UNESCO, en vue du suivi du dossier de nomination de la ville de Grand- Bassam, déposé au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (fin janvier 2008).

Elle avait un double objectif : - 1. Faire le suivi de la mise en œuvre des actions urgentes du plan de gestion ; -2. Aider à la mise en place d'outils de gestion performants et efficaces en vue de définir et mettre en œuvre une politique de préservation et d'aménagement de la ville historique.

Le programme.

Le programme soumis à L'UNESCO par Monsieur Koffi BILE, Directeur du Patrimoine au ministère de la Culture et de la Francophonie, a été largement suivi. Il prévoyait des rencontres avec tous les responsables et acteurs impliqués dans la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain de la ville : - du ministère de la Culture et de la Francophonie, de la municipalité de Grand-Bassam, de la Maison du Patrimoine de Grand-Bassam, de la Préfecture, des autorités coutumières (peuple N'Zima et peuple Abouré), des représentants des communautés et de la MACOM. Dans ce cadre des réunions de travail se sont tenues avec :

- Madame la Directrice du Cabinet du Ministre de la Culture et de la Francophonie le jeudi 21 à 10 heures.
- Monsieur le Maire de Grand-Bassam, à plusieurs reprises
- Monsieur le Préfet, le vendredi 22 août à 17 heures
- Le Roi N'Zima, le vendredi 22 à 9 heures
- Le Chef des représentants des communautés le samedi 23 à 10 heures
- Le professeur Christophe WANDJI, conseiller auprès du Président de la République, le mercredi 27 à 11 heures.

A cela doit s'ajouter un déjeuner avec Madame Liliane KONAN, Directrice des affaires juridiques du ministère de la Culture et de la Francophonie, le mercredi 23.

Toutes ces réunions se sont déroulées dans une atmosphère cordiale, tout en rappelant les actions et travaux à mener pour assurer une bonne gestion du site. Parmi les nombreux points abordés, citons les plus importants :

1. La visite de l'expert ICOMOS.

Prévue du 14 au 19 septembre 2008, cette visite doit être préparée par les autorités nationales et locales. Les responsables devront montrer qu'au niveau national, comme au niveau local, les responsables ont déjà commencé, et continueront, à mettre en œuvre une politique de préservation, de restauration et d'aménagement du Quartier France. Dans cette perspective a été élaborée une « Liste des actions prioritaires ».

2. La « Liste des actions prioritaires ».

Les actions prioritaires à mener avant la fin du mois de juin 2009 ont été réparties en quatre chapitres : -1. Renforcement des mesures de protection du site. -2. Elaboration d'un plan de restauration et d'aménagement du site. -3. Stratégie de valorisation et de promotion du site. -4. Plan de mobilisation des ressources financières. Pour chacun des chapitres une liste des actions a été formalisée qui, toutes, devraient être mises en œuvre, soit avant la fin de l'année 2008, soit avant la fin du mois de juin 2009.

Parmi celles-ci figurent des projets élaborés par la Maison du Patrimoine (cf. documents en annexe) : - rédaction d'arrêtés préfectoraux, réalisation d'une exposition et d'une maquette de la ville, marquage des sites, cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation, réhabilitation de la maison des artistes (à côté de l'ancien Palais de justice). Malheureusement, mis à part les projets de rédaction des arrêtés préfectoraux, et certainement par faute de moyens, aucune de ces actions n'a été engagée à ce jour.

Parmi les actions prioritaires un certain nombre a été privilégié et a fait l'objet de discussions approfondies :

- Concernant la Commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire il a été clairement précisé que cette commission devait impérativement favoriser une « culture patrimoniale » en vue de favoriser la préservation du bien.

Dans cette perspective l'article 10 du projet d'arrêté préfectoral (projet soumis au Préfet mais resté sans réponse) qui stipule que « l'autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture est une condition de recevabilité du dossier de permis de construire » est extrêmement important. La Direction du Patrimoine ainsi que la Maison du Patrimoine de Grand-Bassam devront s'assurer que tous les dossiers de permis de construire (comme de démolir) devront effectivement leur être soumis pour approbation. Il n'est pas évident en effet, dans la mesure où la composition de cette commission n'a pas encore été précisée, que la « culture patrimoniale » y prévaudra.

Par ailleurs il a été clairement indiqué, et recommandé, que le rôle, la fonction et les compétences de la Maison du Patrimoine soient renforcées, afin que celle-ci soit l'acteur et interlocuteur principal de la politique de préservation de la ville. A plus long terme cette maison du Patrimoine pourrait être remplacée par une Agence opérationnelle de Gestion, autonome et susceptible de pratiquer librement le « *fund raising* ». En tout état de cause l'UNESCO devrait soutenir toute initiative tendant à renforcer les outils de gestion des biens patrimoniaux ou à créer des organismes similaires à vocation nationale et internationale.

- La Maison de Patrimoine de Grand-Bassam a prévu de réaliser un « **Plan de dysfonctionnements** ». Ce document est important car il devra lister et localiser, de manière précise, toutes les constructions parasites illégales, construites en maçonnerie, réalisés sur l'emprise de l'espace public, et en particulier sur les trottoirs engazonnés. Il s'agit de clôtures, de « cahutes » et autres édicules défigurant le paysage urbain de la ville. La construction de tels édicules illégaux interpellent la responsabilité de la municipalité, qui a laissé faire, et de la Maison du Patrimoine, qui n'a pas été capable de les identifier. On peut citer en exemple la construction d'un édicule de maçonnerie de béton réalisé sur le trottoir du boulevard Treich-Laplène, juste en face de l'entrée de l'hôtel Koral Beach, par un artiste peintre qui expose par ailleurs ses œuvres sous un abri précaire au même endroit. Ce phénomène pose clairement la compétence et le savoir-faire des « inspecteurs » de la Maison du Patrimoine qui, apparemment, n'ont pas encore acquis à ce jour la culture de terrain nécessaire pour identifier rapidement de tels dysfonctionnements. Ce manque de vigilance, de la part de la Municipalité comme de la part de la Maison du Patrimoine, est très préoccupante, car elle démontre que les autorités responsables sur

le terrain de la gestion et de la préservation du bien n'ont pas encore été capables de créer des outils de contrôle efficaces.

Dans ce domaine Il n'est pas question de remettre en cause les édicules précaires, construits en matériaux légers (bois, branchage et tôle ondulée) qui abritent les petits commerces, boutiques et maquis populaires : ceux-ci ne doivent pas être démolis, contrairement à ce que l'on pourrait penser, mais peuvent être maintenus. La vigilance municipale devrait s'exercer sur les édicules construits « en dur », en maçonnerie de parpaings qui, du fait de leur pérennité, compromettent durablement l'identité et l'authenticité du bien.

Ce plan de dysfonctionnements devra être en cours de réalisation lors de la visite de l'expert ICOMOS.

- **Un Plan de Préservation** de la ville historique doit être, impérativement, réalisé dans un délai relativement court. On ne peut pas en effet envisager de mettre en œuvre une politique de préservation et de sauvegarde de la ville historique sans avoir comme document de référence un tel plan. Ce plan devrait définir et décrire toutes les actions et projets à mener dans la ville, selon le type d'édifice (exceptionnel, remarquable, ordinaire), accompagné d'un cahier de recommandations - cahier des charges – précisant ce qu'il est possible, ou impossible, de réaliser pour chaque cas.

Dans ce but l'UNESCO a proposé qu'un architecte du Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement en architecture - DSA « Architecture et Patrimoine » de l'école d'architecture de Paris-Belleville – séjourne à Grand-Bassam pour une période de 5 à 6 semaines (octobre / novembre 2008). Ce séjour s'effectuerait dans le cadre de la Maison du Patrimoine et aurait pour objectif principal d'élaborer les axes d'orientation principaux du Plan de Préservation et de travailler sur certains « projets pilote » tels la restauration de l'ancien Palais de justice, la maison des artistes (ancien bâtiment des Chargeurs réunis) et l'ancien Mess des Officiers. Par rapport à un PSMV classique (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ce Plan, étant donné l'urgence, devrait être beaucoup plus léger, plus facile et plus rapide à réaliser.

Il a été décidé que les orientations principales du Plan devraient être proposées avant la fin de l'année 2008 afin d'être validées dès le tout début de l'année 2009. Le Plan de Préservation finalisé devrait ainsi pouvoir être soumis aux autorités pour validation définitive avant la fin du mois de juin 2009.

En ce qui concerne la préservation présente nous avons remarqué que l'ancien **Mess des Officiers**, édifice de caractère patrimonial important (mais non classé au patrimoine culturel national) est dans un état de dégradation alarmant. En effet une partie de la toiture s'est effondrée (à l'angle gauche coté rue quand on regarde le bâtiment à partir de la rue), ce qui menace à très court terme l'intégrité de l'édifice. Il est urgent que les autorités, et en particulier la Maison du Patrimoine, prenne des mesures de protection minima (comme par exemple de tendre une bâche en plastique sur la partie du toit disparue) afin que la dégradation de l'édifice soit stoppée. Par ailleurs nous avons constaté que, contrairement à ce qui est prétendu dans le dépliant touristique (format 4) récemment édité par la Maison du Patrimoine, le Mess des Officiers n'est pas « en pleine restauration ».

Il faut remarquer qu'en ce qui concerne ses Ressources Humaines la Maison du Patrimoine n'a, actuellement, que très peu de savoir faire architectural en matière de restauration d'édifices. Le fait qu'il n'y ait pas un architecte, ou un technicien ayant reçu une formation architecturale et patrimoniale, est un handicap sérieux pour la mise en œuvre correcte des futurs et éventuels projets de restauration et de préservation des édifices patrimoniaux de la ville. Il est certain qu'une réflexion doit être menée à ce sujet pour pallier à ce manque.

Par ailleurs les projets de restauration qui doivent être envisagés à plus ou moins court terme devront faire l'objet d'une réflexion approfondie sur le programme et les fonctions susceptibles d'être accueillis dans les édifices. Il n'est en effet pas possible d'envisager des travaux de restauration d'un édifice quelconque sans qu'il y soit prévu un programme réaliste d'activités et de fonctionnement.

3. Les visites de Grand-Lahou et de Bingerville.

3.A. La visite de Grand-Lahou effectuée le lundi 24 août.

Comme on le sait la ville de Grand-Lahou était une ville d'importance égale à celle de Grand-Bassam durant la première moitié du 20^{ème} siècle. Son plan et sa distribution des zones fonctionnelles sont d'ailleurs identiques à ceux de la première capitale de la Côte d'Ivoire : sur un cordon littoral avec ses quartiers commerciaux, administratifs et résidentiels. En 1972

le gouvernement a décidé, pour des raisons d'érosion maritime et de sécurité climatique, d'abandonner la ville et, suite à cette décision, tous les services publics ont été déplacés au Grand-Lahou 2 à près de 15 kilomètres. Mais un certain nombre d'habitants d'origine sont restés et sont toujours là (un millier de personnes environ y habitent encore !).

Il ne reste que très peu de bâtiments de l'époque coloniale : l'ancienne école, l'ancien palais du Gouverneur et deux ou trois autres édifices, dont le fronton d'une église. D'après les autorités locales une grande partie de la ville aurait disparue pour cause d'érosion marine. Sur place la très courte visite ne nous a pas permis de vérifier l'ampleur de ce phénomène. Il semble que beaucoup d'édifices historiques aient été démolis par la population pour récupérer les pierres et construire ainsi les socles de leurs propres maisons. Celles-ci constituent le village même, dont le plan en damier (qui reprendrait le plan colonial ?) organise le tracé des rues et ruelles. Les maisons, à rez-de-chaussée, sont construites en matériaux végétaux (feuilles de palmier tressées et tiges de bambou assemblées avec un très grand soin) et se distribuent généreusement autour d'une cour centrale. Le village offre ainsi l'aspect caractéristique d'un village de type béninois, bien distribué, correctement entretenu par la population, dont de nombreux pêcheurs. Il faut remarquer que cette population n'est pas fichée par la municipalité et que le village est donc considéré comme « informel », ce qui explique la quasi absence de services publics.

Le site est d'une grande beauté, entre l'océan atlantique et la lagune, et possède un potentiel touristique très important. Il est d'ailleurs très étonnant qu'un tel ensemble vive ainsi en marge du circuit économique, politique et touristique officiel. Certainement l'absence de volonté d'assurer le développement de ce site par les autorités explique cette situation non conventionnelle. Il faut dire que les autorités locales sont plus soucieuses de l'impact futur que pourrait avoir l'érosion marine que de la préservation et du développement de l'ancienne ville.

Une étude plus approfondie du site devrait être engagée pour vérifier les réelles avancées de l'océan au détriment du village existant. Nous avons pu constater sur place que l'agglomération est située à plus de deux ou trois mètres au dessus du niveau de la mer et de fait il nous a été confirmé que, jusqu'à ce jour, le village n'avait jamais été envahi par les eaux. La disparition de Grand-Lahou, annoncée par les autorités locales comme imminente, reste donc à prouver, chiffres à l'appui. Il y a certainement là matière à engager un travail d'analyse et de prospection avant d'entreprendre toute action de préservation ou de développement.

Il est certain qu'un tourisme intégré, constitué de petites unités touristiques de différents standings disséminées dans l'agglomération existante, pourrait, et devrait, être envisagé. Par ailleurs une restauration simple des édifices coloniaux pourrait constituer une attraction culturelle complémentaire à l'attraction touristique proprement dite. L'abandon du site a certainement plus contribué à la mort de l'ancienne ville que l'érosion proprement dite.

La visite s'est terminée par un déjeuner dans la maison, superbe, de l'ancien maire.

3 B. La visite de Bingerville effectuée le 26 août.

La ville a été la deuxième capitale de la Côte d'Ivoire. A ce titre elle possède encore un nombre limité d'édifices historiques remarquables, dont une dizaine est proposée au classement national.

L'ancien **Palais du gouverneur**, construit en 1904, est évidemment l'édifice le plus spectaculaire et le plus imposant de la ville. Il est actuellement occupé par l'orphelinat. Mis à part les édifices de l'époque coloniale d'Abidjan celui-ci est certainement le plus imposant de la Côte d'Ivoire, tant par sa situation urbaine (au centre d'un large parc) que par sa typologie architecturale. Le fait qu'il n'ait jamais été abandonné explique son bon état d'entretien, tant en ce qui concerne la maçonnerie qu'en ce qui concerne le second œuvre.

Il est anormal qu'un édifice d'une telle ampleur soit occupé par un orphelinat, bien que cette fonction réponde à une demande sociale importante. Aussi il a été suggéré que l'édifice puisse être récupéré par le ministère de la Culture et de la Francophonie pour en faire le siège d'une de ses administrations liées à la préservation du patrimoine culturel. Située à une quinzaine de kilomètres d'Abidjan et desservie par une ligne de bus (n° 310) cette administration occuperait ainsi un édifice prestigieux à la hauteur des ambitions patrimoniales affichées par le ministère de la Culture et de la Francophonie. Il pourrait également accueillir un musée sur la totalité ou partie d'un de ses étages (au rez-de-chaussée par exemple). L'édifice étant en relatif bon état les travaux à y effectuer ne seraient donc pas trop importants ni trop coûteux.

Les visites du petit séminaire, du lycée classique et moderne, du bâtiment occupé par la Sous-préfecture et d'autres édifices de l'époque coloniale ont montré la qualité du patrimoine

architectural de la ville. Le jardin botanique est particulièrement remarquable et nécessiterait certainement d'être plus valorisé qu'il ne l'ait actuellement. Il faut espérer que ces édifices soient classés patrimoine national le plus rapidement possible.

Enfin la visite du musée COMBES et de la centaine de bustes sculptés réalisés par les élèves du maître dans du bois a été une véritable découverte. La ville de Bingerville possède là un ensemble de sculptures de grande qualité et originalité. Cette collection mériterait réellement d'être mieux connue, par l'édition d'un catalogue, par une révision de la muséographie existante (pourquoi ne pas aménager un étage de l'ancien Palais du gouverneur pour y accueillir cette collection ?), par l'organisation d'expositions itinérantes faisant connaître cette œuvre méconnue mais remarquable. Il est certain que les amateurs et les collectionneurs publics et privés d'art africain y trouveraient beaucoup d'intérêt.

Paris, le 1^{er} septembre 2008

Serge SANTELLI,
Architecte.

Annexe 1

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

VILLE HISTORIQUE DE GRAND-BASSAM : LISTES DES ACTIONS PRIORITAIRES A REALISER AVANT JUIN 2009

Dans le cadre du plan de restauration, de sauvegarde et de valorisation du site pour la période 2008-2018, quatre grandes orientations stratégiques pour la gestion du site ont été élaborées. Ces stratégies s'intègrent dans le programme d'identification, de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel ivoirien (une politique générale de conservation) qui prend en compte la Ville Historique de Grand-Bassam. Ce programme sera finalisé au mois de décembre 2008.

A - RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION DU SITE

ACTIONS	responsable	DATE	COUT
- projet d'arrêté préfectoral portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen et du suivi des dossiers de permis de construire sur le site de la ville historique de Grand-Bassam (DOC N°1) à soumettre pour validation au MCF	MPC + MCF PREFECTURE	SEPT 2008	Atelier d'écriture et de validation des textes - Hébergement - Restauration
- arrêté portant renforcement du rôle, de la fonction, et des compétences de la Maison du Patrimoine Culturel Grand-Bassam - rédaction d'un décret de protection conformément à la nouvelle délimitation et à la zone tampon - création du comité national du Patrimoine Mondial	MPC + MCF		- fourniture de bureau - reprographie -suivi et correction - édition d'un catalogue des textes juridiques sur la ville historique. 6 000 000
SOUS TOTAL 1			

B- ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU SITE

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets de restauration, l'UNESCO met à disposition de la Maison du Patrimoine Culturel Grand-Bassam, un architecte (stagiaire) pendant une période de 06 semaines. Les résultats attendus sont : une esquisse de plan de restauration et d'aménagement pour fin 2008 et finalisation du plan juin 2009.

Les actions ponctuelles à réaliser avant juin 2009 sont :

<p>a) Voirie et trottoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réfection de la chaussée (pas de bitume partout - l'entretien des trottoirs engazonnés - le dégagement des vies encombrées (désherbage) et ouverture des voies - installation de poubelles adaptées 	<p>Mairie et Conseil Général de Grand-Bassam et communautés DPC</p>	<p>SEPT 2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> - perdiem de la brigade de salubrité - mat. Technique de nettoyage - rafraichissement - Achat de poubelles adaptées <p>5 000 000 F CFA</p>
<p>b) les constructions</p> <p>Faire un état des lieux des disfonctionnements en vue de les corriger (il s'agit de faire le point de toutes les constructions non autorisées. Les représenter sur un plan et les illustrer par des photos numérotées) avant 10 septembre 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du gros œuvre des édifices la maison Wognin + impôt <p>Les contacts sont en cours pour analyser la situation et prendre les mesures qui s'imposent.</p> <p>Les constructions nouvelles</p>	<p>MPC + DPC Conseil Général Personnes ressources</p>	<p>OCT 2008</p>	<p>3 000 000 F CFA</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appareil numérique - Brigade de démolition et de ramassage

<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du second œuvre des édifices Clôture, menuiserie, maçonnerie, peinture (cf plan de disfonctionnement) 	MPC Conseil Général	OCT 2008	Véhicule de liaison 12 000 000
<p>c) Elaboration du plan de restauration, d'aménagement et de fonctionnement des bâtiments</p> <p>Cette restauration sera faite par rapport au trois catégories de bâtiments (exceptionnel, remarquable et ordinaire) restauration de la MPC (en cour) projet de restauration du Musée National du Costume projet de restauration du bâtiment des Chargeurs Réunis le palais de justice ; la maison Ganamet ; hôtel de France ; le centre céramique NB en concertation avec l'UNESCO</p>	MPC + architecte de l'UNESCO BNETD Conseil Général	DEC 2008	5 000 000 Frais de séjour du stagiaire et frais de mission des experts de la DPC S/D Infrastructures culturelle
<p>d) Aménagement des baies lagunaires et maritimes</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage du littoral par les communautés - Préservation du paysage végétal (préserver les alignements d'arbres et les jardins). Donc, projet de reboisement et de plantations nouvelles - Relance des études en vue de l'ouverture de l'embouchure. 	Mairie de Grand-Bassam MPC DPC Communautés	SEPT 2008	5 000 000 - achat de petit matériel - installation de poubelles - opération de reboisement - des études par l'UNESCO
SOUS TOTAL 2			30 000 000 f c fa

C) STRATEGIE DE VALORISATION ET DE PROMOTION DU SITE

ACTIONS	responsable		
- EDITION DE SUPPORTS DE PROMOTION - Dépliants, catalogue Patrimonial de Grand Bassam - Maquette de la ville (validation des supports) - Exposition permanente quartier France de Grand Bassam hier à aujourd'hui	MPC MAIRIE MCF	JANVIER 2009	15 000 000
- Finalisation du film promotionnel	Mairie de Grand-Bassam	JANVIER 2009	1 000 000
- création d'un centre de documentation culturelle	MPC	FEVRIER 2009	2 000 000
création d'un site WEB de la ville historique de G-B	MPC + DPC + Mairie	NOVEM 2008	2 500 000
- signalétique et marquage des sites et monuments	Mairie de Grand-Bassam + MPC	DEC 2008	5 000 000
- adressage des rues	Mairie de Grand-Bassam	DEC 2008	3 000 000
- lancement de la campagne de sensibilisation	MPC + Mairie de Grand-Bassam	NOV. 2008	5 000 000
- activités culturelles sur le site et à Grand-Bassam (Abissa, fête de génération sankofa, journée des sites et monuments, la semaine de la philatélie, la semaine du costume organisation de visite guidée, journée international des sites et monuments, organisation de la quinzaine du patrimoine culturel) avec une journée de la ville historique de Grand-Bassam	MPC MCF MAIRIE ASSOCIATIONS MACOM Conseil Général BNETD Commission Nationale UNESCO PP UNESCO PARIS	SEPT NOVEMBRE DE CHAQUE ANNEE	30 000 000
- organisation du colloque international sur l'inventaire	MCF	MAI 2009	

général et la valorisation économique du patrimoine culturel	MACOM Commission Nationale UNESCO Paris MPC		200 000 000
SOUS TOTAL 3			263 500 000

D-PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

ACTIONS	responsable		
a) Recherche de financement pour les projets de réhabilitation des Bâtiments. Recherche de financement pour les activités culturelles	MCF MAIRIE UNESCO MCF MACOM MPC Conseil Général	SEPT 2008	5 000 000 (mission experts et atelier des bailleurs nationaux)
b) recenser toutes les structures susceptibles de contribuer au renforcement du budget de fonctionnement de la MPC	MPC+MCF+ Mairie de Grand-Bassam Conseil Général	SEPT 2008	
c) renforcement du dispositif de péage pour les touristes et visiteurs	Mairie de Grand-Bassam	NOV 2008	5 000 000 - construction de poste à péage - formation des agents - édition des tickets

d) projets générateurs de revenus - réhabilitation des boutiques dans la zone commerciale dans lesquelles seront menées des activités commerciales.	Mairie de Grand-Bassam + initiatives privées ONG	JANV 2009	30 000 000 FCFA - maçonnerie - menuiserie formation professionnelle et installation des jeunes - acquisition de mat.
e) - favoriser les constructions d'unités hôtelières et touristiques	MPC Conseil Général	2009 - 2010	- acquisition de matériel (couture, coiffure, commerce tisserand, vannier, électronique, informatique, librairie, services, boutiques etc.
			40 000 000
SOUS TOTAL 4			
TOTAL GENERAL 2008 - 2009			339 000 000 F CFA